

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le douze avril deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 04/04/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE (en remplacement de Pierre LANGLADE), Henri PALA, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Bernard DUMONT), Gérard BEAUBIER, Roger DESROCHES (en remplacement de Alain FAUCHER), Dominique GILLES, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Catherine CELESTIN, Philippe STEYAERT, Jean-Luc HADJADJ (en remplacement de Paul DUCHEZ), Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Paul DUCHEZ, Béatrice DUFOUR, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Pierre LANGLADE, Alexandre MAZIN.

Nadine **MAGY** a été élue secrétaire de séance.

2012 – 064 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2012 – 054 du 15 mars 21012 approuvant le Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2012 – 055 du 15 mars 2012 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération 2012 – 062 précisant l'affectation du résultat 2011

Vu la délibération 2011 – 063 précisant les taux de la fiscalité 2012 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose le budget primitif 2012 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
28 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2012 de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
5 674 731,00	5 674 731,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
1 390 248,00	1 390 248,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 16 avril 2012

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

